

## **LE PARTENARIAT ENSEIGNANTS – ORTHOPHONISTES AVEC DES YEUX D'ENFANTS...<sup>1</sup>**

Marion Chivet  
Orthophoniste

### **INTRODUCTION**

La loi de février 2005 sur le handicap<sup>2</sup> conduit orthophonistes et enseignants à se positionner en tant que partenaires, agissant tous deux dans l'intérêt de l'enfant. Lorsqu'on envisage le handicap à l'école, on peut se poser la question du regard que pose l'enfant sur ces acteurs. Établit-il des liens entre sa scolarité, et notamment l'apprentissage de l'écrit, et la prise en charge orthophonique des troubles de ce même apprentissage ? Il s'agit ici de représentations, dont la place dans le champ des didactiques est justifiée par les travaux de Dabène (1987) puis Reuter (1996)<sup>3</sup>. Ce dernier pose l'hypothèse didactique que les représentations « sont en relation avec les performances, qu'elles peuvent constituer des aides ou des obstacles à la pratique ou à l'apprentissage » (1996, p. 94). Par conséquent, l'exploration des représentations des enfants sur leur prise en charge orthophonique renseignerait d'une part sur l'impact d'une remédiation orthophonique sur l'apprentissage de

- 
1. Cet article est issu de mon mémoire de Master en Sciences de l'éducation « École et orthophonie : « deux mondes à part » ? Regards croisés d'enfants et de professionnels. » sous la direction de Bertrand Daunay à l'université Lille 3 de Villeneuve d'Ascq en 2007. Une communication en a également été tirée, présentée en novembre 2007 à l'IUFM d'Arras lors de la 3<sup>e</sup> journée d'études organisée par l'Institut d'Orthophonie de Lille 2, l'IUFM Nord-Pas-de-Calais et l'équipe THEODILE (Lille 3), intitulée « Parler, lire, écrire : Troubles ou difficultés ? Impacts des remédiations ou des interventions didactiques ».
  2. Et plus particulièrement le décret n°2005-1752 du 19 décembre 2005 sur le parcours de formation de l'élève.
  3. Ces deux auteurs sont cités par Baratte, 2003, p. 45.

l'écrit, et d'autre part sur le transfert de savoirs entre le champ de la prise en charge orthophonique et l'école.

Pour ce travail autour des représentations des enfants suivis en orthophonie, j'ai choisi de me restreindre aux enfants suivis pour des troubles d'apprentissage de la lecture-écriture<sup>4</sup>. Il y a deux raisons à cette décision : la première, purement empirique, est que j'ai estimé que c'est pour une telle pathologie que des relations pouvaient être potentiellement établies entre l'école et l'orthophoniste par les professionnels, mais aussi et surtout par les enfants. En effet, l'apprentissage de la langue écrite est le premier savoir scolaire qui peut être abordé en orthophonie et à l'école de façon comparable, à la différence du langage oral par exemple : l'école n'a pas vocation à faire acquérir le langage oral (même si elle y contribue), l'articulation, etc. Il me semble donc difficilement envisageable qu'un enfant suivi pour un problème d'articulation fasse des liens entre sa prise en charge et sa scolarité<sup>5</sup>.

La seconde raison tient à la quasi-inexistence d'ouvrages théoriques qui apporteraient des informations sur le rapport entre orthophonie et école dans d'autres cas que la prise en charge de troubles d'apprentissage de la langue écrite. Je me suis alors posé la question suivante : pourquoi tant de chercheurs ont-ils abordé les troubles du langage écrit et leur remédiation par l'école et/ou par les orthophonistes ? Tout d'abord, les troubles d'apprentissage du langage écrit touchent directement un objet d'enseignement scolaire, par opposition par exemple aux troubles de la mémoire... Cet objet commun pourrait justifier l'intérêt porté à la prise en compte de ces difficultés par les deux entités que sont l'école et l'orthophonie, aux dépens de troubles portant sur des objets non enseignables (tels que l'attention). Un tel travail paraîtrait-il plus délicat à réaliser et peut-être aussi moins intéressant aux yeux des chercheurs ?... De plus, il est reconnu que les troubles de l'apprentissage du langage écrit ont un retentissement important et néfaste sur la scolarité d'un enfant<sup>6</sup>, il n'est donc pas surprenant que les chercheurs se soient penchés sur la question de la remédiation des difficultés en langage écrit par les enseignants et les orthophonistes. L'existence de tels travaux a conforté ma décision de me restreindre aux enfants suivis pour des troubles d'apprentissage de l'écrit.

C'est dans un climat relativement conflictuel entre pédagogues et orthophonistes<sup>7</sup> que paraît le décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative aux personnes handicapées. Ce décret est relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap parmi lesquels : la dyslexie. En effet, les troubles du langage écrit sont intégrés à la « nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages » publiés dans l'arrêté du 9 janvier 1989. Ils

---

4. L'intitulé dans la nomenclature des actes en orthophonie est : « Rééducation des pathologies du langage écrit : lecture et/ou orthographe ». Cette nomenclature est présentée dans : Bétrancourt, P., Cavestro, B., 2005, *Législation professionnelle : l'orthophonie*, Isbergues, Ortho Édition.

5. D'autant plus que ce genre de troubles affecte en général de jeunes enfants.

6. Nous lisons d'ailleurs dans le *Bulletin Officiel* n° 6 du 7 février 2002 que « les difficultés persistantes dans la maîtrise de l'écrit constituent bien évidemment une entrave durable pour l'acquisition et l'évaluation des connaissances scolaires ».

7. En raison de débats autour de la prise en charge orthophonique des troubles de l'écrit.

sont ensuite repris dans cette loi de février 2005 : la dyslexie, en tant qu'elle suppose un désavantage – gêne dans l'acquisition et l'évaluation des connaissances scolaires – dû à une incapacité – il s'agit de l'aspect fonctionnel du trouble, soit les difficultés d'apprentissage de l'écrit – constitue désormais un handicap au sens de cette loi<sup>8</sup>. Les enfants dyslexiques sont donc concernés par ce décret. Celui-ci explicite notamment les tenants et aboutissants du projet personnalisé de scolarisation<sup>9</sup> : celui-ci « définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap » (Article 2). L'ensemble des acteurs de la scolarisation, chargés de se réunir au moins une fois par an pour faire le point sur le parcours de l'élève et évaluer le PPS, est repris dans le texte de loi sous la formule « équipe de suivi de scolarisation » (Articles 3 et 7). Cette équipe comprend les parents de l'élève et toutes les personnes qui interviennent autour de l'enfant. Le décret parle des « parents, enseignants, partenaires divers » ou encore d'« équipe pluridisciplinaire »<sup>10</sup>. Dans le cadre du repérage des troubles spécifiques de l'écrit, la circulaire n° 2002-024 du 31 janvier 2002 rappelle que cette équipe pluridisciplinaire est nécessaire pour établir le diagnostic qui « s'appuie toujours sur un bilan médical, orthophonique et psychologique ». Nous voyons bien ici qu'autour du PPS peuvent être réunis les enseignants et les orthophonistes et que tous deux peuvent être considérés comme des acteurs de la scolarisation de l'enfant.

Afin de reconstruire les représentations des enfants quant à leur suivi orthophonique et les liens éventuels entre orthophonie et école, j'ai réalisé des entretiens avec 14 enfants<sup>11</sup>. Auparavant, j'avais assisté à deux séances d'orthophonie pour chacun d'entre eux. Voici les thématiques abordées durant l'entretien et les questions qui leur correspondent :

THÉMATIQUES	QUESTIONS
Les raisons du suivi	<b>Pourquoi tu vas chez l'orthophoniste ?</b>
La personne à l'origine de la prise en charge	<b>Qui est-ce qui a demandé pour que tu y ailles ?</b> <i>C'est ta maman ? le docteur ? ta maîtresse ?...</i>
L'utilité de l'orthophonie	<b>Ça te sert à quelque chose l'orthophonie ? Ça te sert à quoi ?</b>

8. De plus, en annexe de la circulaire n°2003-135 du 8 janvier 2003 intitulée « l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période » sont fournis des exemples d'affections parmi lesquelles apparaît la dyslexie.

9. Dans la suite de mon propos, le projet personnalisé de scolarisation sera noté PPS.

10. *Le guide pour la protection de l'enfance* (Fossier, T. (dir.), 2000), précise l'identité des partenaires : « l'équipe pluridisciplinaire réunit des professionnels ayant des compétences médicales ou paramédicales, des compétences dans le domaine de la psychologie, du travail social, de la formation scolaire et universitaire, de l'emploi et de la formation professionnelle ».

11. Les 14 enfants sont âgés de 7 à 15 ans et sont scolarisés en CP (2 enfants), en CE1 (2), en CM1 (2), en 6<sup>e</sup> (3), en 5<sup>e</sup> (2), en 4<sup>e</sup> (2), en 3<sup>e</sup> (1). Il s'agit de sept filles et de sept garçons.

Les changements liés à la prise en charge orthophonique	<b>Qu'est-ce qui a changé depuis que tu vas chez l'orthophoniste ?</b> <i>Qu'est-ce qui a changé pour toi ?</i> <i>À l'école, il y a des choses qui ont changé ?</i>
Est-ce que l'orthophoniste sait ce que tu fais à l'école ?	<b>L'orthophoniste sait ce que tu fais à l'école ? Comment elle le sait ?</b> <i>Tu lui racontes ce que tu fais ?</i> <i>Elle te pose la question ou c'est toi qui lui racontes sans qu'elle demande ?</i>
Est-ce que l'enseignant sait ce que tu fais avec l'orthophoniste ?	<b>La maîtresse/ le maître/ les professeurs sait/savent ce que tu fais chez l'orthophoniste ? Comment elle/ il le sait ?</b> <i>Tu lui racontes ce que tu fais ?</i>
Les contacts enseignants/orthophonistes	<b>Est-ce que la maîtresse a déjà vu l'orthophoniste ?</b> <b>Qu'est-ce qu'elles se sont dit ?</b> <b>Est-ce que tu crois que c'est utile ?</b> <b>Pourquoi ?</b>
Le contenu de la prise en charge orthophonique	<b>Qu'est-ce que tu fais chez l'orthophoniste ?</b> <i>Tu peux me raconter une séance ?</i>
École et orthophonie : ressemblances, différences	<b>Est-ce que l'orthophonie et l'école c'est pareil ? Pourquoi ?</b>
Le suivi : depuis quand ? avec qui	<b>Depuis quand es-tu suivi ?</b>
L'arrêt de la prise en charge	<b>Si c'était à toi de dire à quel moment tu dois arrêter l'orthophonie, à quoi tu verrais que tu es prêt ?</b>

Comme le montre ce tableau récapitulatif, des relances (*en italique*) ont pu être utilisées au cours des entretiens ; des questions ont pu être reformulées pour être spécifiées par rapport au cadre qui m'intéressait ou pour obtenir des précisions, des éclaircissements de la part de l'enfant, ou simplement parce que la réponse apportée à la question initiale m'a paru insuffisante et nécessitait d'être complétée. Les relances sont en majorité des questions dites fermées – qui appellent une réponse par « oui » ou « non » ou des questions à choix multiples. Ces relances gagnent en précision ce qu'elles perdent en objectivité. Il m'a fallu tenir compte lors du traitement des données recueillies pendant ces entretiens du fait que l'enfant ait répondu à la question initiale ou à une relance.

Je vais à présent présenter les résultats<sup>12</sup> de cette analyse. Dans un souci de clarté, je procéderai à cette présentation d'abord par thématiques, puis j'en effectuerai une synthèse.

12. Les extraits d'entretien cités en exemple utilisent la convention suivante :  
/ : rupture dans l'énoncé sans qu'il y ait réellement de pause

## LES RAISONS DU SUIVI

Sur les 14 enfants interrogés, la moitié n'évoquent pas de difficultés de langage écrit, mais parlent de problèmes de prononciation, de mémoire, de rapidité... Ces résultats interpellent car ces 14 enfants ne sont-ils pas tous suivis pour les mêmes raisons ? Rappelons que les actes orthophoniques de leur rééducation sont tous cotés<sup>13</sup> de la même façon : « Rééducation des pathologies du langage écrit : lecture et/ou orthographe ». Deux hypothèses peuvent être émises : soit les pathologies du langage écrit impliquent des difficultés dans d'autres domaines – ce qui est affirmé par les partisans de la position instrumentale. L'acte de lire est un savoir-faire qui requerrait la réalisation de quatre processus : perception, mémoire, langage et pensée. (Fijalkow, J., 1986, p. 44-45). Des difficultés en langage écrit pourraient ainsi être consécutives à des atteintes de tel ou tel processus. Mais on peut également supposer que les troubles évoqués par les enfants sont ceux qu'ils ressentent le plus « violemment ». Les troubles cités seraient ceux qui les touchent le plus, qui leur semblent les plus sérieux. Cette dimension nous semble alors intéressante à prendre en compte dans la prise en charge orthophonique. Il serait instructif lors du bilan de demander à l'enfant quelles sont ses difficultés, pourquoi il pense avoir besoin de l'orthophonie. Cela constituerait un renseignement utile dans la façon d'envisager le travail à entreprendre en prise en charge.

## LA PERSONNE À L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE

Pour cette question, treize enfants ont répondu dès la question initiale, le dernier avait répondu « je ne sais pas », puis il a répondu que c'étaient ses parents qui avaient demandé pour qu'il aille chez l'orthophoniste. Un autre enfant a complété sa réponse initiale (« ma prof de français ») en ajoutant que l'infirmerie du collège avait aussi signalé ses difficultés. Sur les 14 enfants interrogés, 8 ont répondu que c'était l'école (professeur, maîtresse...) qui avait demandé une prise en charge orthophonique, 6 autres que le suivi avait été initié par les parents (la mère, pour 5 des 6 enfants). De tels résultats rappellent que c'est souvent à l'école que se manifestent les difficultés de langage écrit. En effet, n'est-ce pas à l'école que les enfants sont le plus confrontés à l'écrit ?

## L'UTILITÉ DE L'ORTHOPHONIE

Tous les enfants s'accordent pour dire que « l'orthophonie, ça sert à quelque chose ».

Voici une synthèse des réponses obtenues :

---

+, ++, +++ : pause très brève, brève, moyenne

Les phonèmes sont indiqués entre crochets : [ch], [j]...

Les graphèmes sont indiqués entre guillemets : « c », « s »...

13. D'après la nomenclature des actes en orthophonie présentée dans : Bétrancourt, P., Cavestro, B., 2005, *Législation professionnelle : l'orthophonie*, Isbergues, Ortho Édition.

RÉPONSES	NOMBRE D'ENFANTS
L'orthophonie, ça aide	5
L'orthophonie, ça sert à « mieux » (mieux lire, mieux écrire...)	5
L'orthophonie, ça sert à apprendre	4
L'orthophonie, ça sert pour résoudre mon problème <sup>14</sup>	12
Autres réponses	4
<b>TOTAL</b>	<b>30<sup>15</sup></b>

*Tableau 1. À quoi ça sert l'orthophonie ?*

Sept enfants ont apporté une réponse en lien direct avec leurs propres difficultés dès la question initiale, cinq enfants supplémentaires ont répondu de la sorte en réponse à la relance. Je tiens à préciser ici que la concordance entre l'utilité de leur suivi orthophonique et les troubles qu'ils ont évoqués a été réalisée à partir des réponses des enfants à la question « Pourquoi es-tu suivi ? », et non à partir de la cotation des actes de leur suivi qui fait état de « pathologies du langage écrit : lecture et/ou orthographe ». Par exemple, j'ai considéré que les enfants suivants établissaient un lien entre leur trouble tel qu'ils le ressentent et l'utilité de leur prise en charge orthophonique :

**Sarah**

- Est-ce que tu peux m'expliquer pourquoi tu vas chez l'orthophoniste ?
- Euh ++ j'sais pas ben + J'sais pas qu'est-ce que + j'sais pas presque tout [...]
- D'accord alors est-ce que tu penses que ça te sert à quelque chose l'orthophonie ?
- Oui + apprendre les trucs qu'on sait pas

**Kelly**

- Kelly, est-ce que tu peux me dire pourquoi tu vas chez l'orthophoniste ?
- Parce que j'ai du mal à prononcer les [f] et les [v] [...]
- D'accord, ok euh + à ton avis, est-ce que ça te sert à quelque chose l'orthophonie ?
- Oui
- Oui alors à quoi ?
- Pour + comme ça j'arrive à prononcer les [f] et les [v]

**Maxence**

- Est-ce que tu peux m'expliquer pourquoi tu vas chez l'orthophoniste ?
- Ben parce que j'ai des problèmes à retenir, tout ça [...]

14. Certains enfants ont en effet répondu en évoquant précisément leurs difficultés personnelles. Il y a une correspondance entre leur réponse à cette question et ce qu'ils avaient répondu à la question : « pourquoi es-tu suivi chez l'orthophoniste ? »

15. Le total des réponses (30) est supérieur au nombre d'enfants interrogés (14) car il est arrivé que les enfants donnent plusieurs réponses.

- D'accord donc avant c'était une autre orthophoniste. Est-ce que tu penses que ça te sert à quelque chose l'orthophonie ?
- Ben oui
- À quoi ?
- Ben je sais pas, progresser
- Progresser en quoi ?
- Ben à retenir les leçons

Enfin, deux enfants (Ludivine, CE1 et Kévin, 4<sup>e</sup>) évoquent l'école et en particulier les notes. Ludivine fait allusion aux « très bien » qu'elle pourra obtenir et Kévin parle des points qu'il pourra avoir au brevet, fait qui semble important à ses yeux.

## LES CHANGEMENTS LIÉS À LA PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE

Les réponses obtenues dans cette thématique sont présentées dans le tableau ci-dessous :

RÉPONSES	NOMBRE D'ENFANTS
J'ai constaté des changements	13
Il n'y a pas de changements	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>
« J'ai progressé »	13
« Je fais moins de fautes »	4
Évocation de l'école	9
Évocation des notes	3
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>
L'enfant parle du domaine qui a évolué	12
Ce domaine est en adéquation avec les troubles que l'enfant a évoqués	10
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

*Tableau 2. Les changements liés à la prise en charge orthophonique*

13 enfants parlent de changements positifs. Deux points interpellent : l'évocation de l'école dans les réponses rappelle que si l'école est le lieu où s'expriment les difficultés, c'est ici aussi que des évolutions sont perçues (ce qui est somme toute assez logique). Par ailleurs, nous retrouvons dans ces réponses une adéquation entre les difficultés telles qu'elles ont été présentées au début de l'entretien et les changements constatés par les enfants. Tout se passe comme si le regard de l'enfant passait par le filtre de ses difficultés subjectives.

## EST-CE QUE L'ORTHOPHONISTE SAIT CE QUE TU FAIS À L'ÉCOLE ?

Pour cette question, peu d'enfants (5<sup>16</sup>) ont répondu dès la question initiale ; les autres réponses font suite aux relances. Il s'agit de questions fermées du type :

- Est-ce que c'est toi qui en parles ?
- Est-ce qu'elle te pose la question ou tu lui en parles spontanément ?

Douze enfants disent que l'orthophoniste sait ce qu'ils font à l'école, l'un d'entre eux précise cependant que « c'est rare [qu'il] en parle ». En effet, à l'exception d'un cas pour lequel « c'est maman qui en parle », lui « ne raconte pas », l'orthophoniste sait ce qu'il se passe à l'école par l'intermédiaire de l'enfant. Sur les 11 enfants qui restent, 5 disent qu'ils en parlent spontanément, 6 que c'est l'orthophoniste qui pose la question, ils modulent parfois leur propos : « elle demande quelquefois », « elle me pose la question mais c'est rare »...

Parmi les douze enfants dont l'orthophoniste est informé de ce qu'il se passe à l'école, deux enfants ont – au moins une fois – montré leur cahiers. Un enfant explique qu'il donne son carnet de correspondance à l'orthophoniste pour qu'elle confirme qu'il est bien venu en séance, celle-ci ayant lieu sur le temps scolaire.

J'ai constaté des changements de « position » pour quatre enfants à qui j'ai posé successivement la question initiale puis une relance. Deux enfants qui avaient d'abord répondu qu'il ne savaient pas ont ensuite dit qu'ils en parlaient à l'orthophoniste. Deux autres qui avaient dans un premier temps répondu par la négative (« non, elle ne sait pas ce que je fais ») ont ensuite « changé d'avis » en précisant que c'était eux qui en parlaient spontanément. Je pourrais interpréter de tels changements de la façon suivante : la question initiale telle qu'elle était posée (« L'orthophoniste sait ce que tu fais à l'école ? Comment elle le sait ? ») pouvait laisser à penser que je cherchais à savoir si l'orthophoniste est au courant de TOUT ce qui se passe à l'école, ce qui est évidemment impossible. Ceci pourrait expliquer les « revirements » de ces quatre enfants.

L'observation des séances a montré que souvent l'orthophoniste démarrait la prise en charge en posant la question « comment ça se passe à l'école ? »<sup>17</sup> ; comme le souligne l'un des enfants : « elle pose la question comme ça », pour faire la conversation et débiter la séance du jour. D'ailleurs, pendant les congés, l'orthophoniste demande comment se passent les vacances... Cependant, si la question est posée de façon « nonchalante », l'orthophoniste n'en reste pas moins attentive à la réponse que l'enfant apporte. Il arrive aussi qu'au cours des séances, il pose des questions bien précises, pour savoir si un son a été travaillé à l'école, si les contrôles se sont bien passés... Il semble donc que l'orthophoniste se renseigne régulièrement sur le déroulement de la scolarité de l'enfant.

---

16. Ce nombre restreint est également dû au fait que l'intervieweur a quelquefois posé directement une question « relance ». En réalité, la question *primaire* a été posée à 9 enfants sur 14.

17. Ou une question équivalente.



## **EST-CE QUE L'ENSEIGNANT SAIT CE QUE TU FAIS AVEC L'ORTHOPHONISTE ?**

Lors des entretiens, cette question a mis en évidence une chose : les enseignants, en amont de savoir ce que l'enfant fait durant sa prise en charge, ne savent même pas toujours s'il est suivi ou pas. Du coup, j'ai décidé de poser la question de façon systématique pour les entretiens restants mais il était trop tard pour trois entretiens qui avaient déjà eu lieu. Par conséquent, la question « est-ce que ta maîtresse/ tes profs savent que tu vas chez l'orthophoniste ? » n'a été posée qu'à onze des quatorze enfants.

Pour dix des enfants interrogés (sur 11 donc), l'enseignant a connaissance du suivi orthophonique. Huit d'entre eux précisent par quel moyen l'enseignant en a été informé :

- par les enfants eux-mêmes (4)<sup>18</sup> ;
- par la mère (1) ;
- par « les professeurs d'avant » (1) ;
- par l'orthophoniste (1) ;
- lors d'une réunion réunissant parents, enfant, professeurs et orthophoniste (1).

Si les enseignants de la plupart des enfants sont au courant de l'existence d'une prise en charge orthophonique pour leur élève, très peu sont tenus informés de ce que fait l'enfant chez l'orthophoniste. Seuls trois élèves répondent que c'est le cas, les deux premiers disent leur en parler eux-mêmes, le troisième est l'enfant pour lequel une réunion a eu lieu. Celle-ci aurait donc permis à la fois d'informer du suivi et du contenu des séances. Dix autres élèves ont répondu que les enseignants ne savaient pas ce qu'ils faisaient avec l'orthophoniste ; le dernier enfant n'a pas fourni de réponse précise à cette question.

## **LES CONTACTS ENSEIGNANTS/ORTHOPHONISTES**

J'ai commencé par demander aux enfants si l'orthophoniste avait déjà rencontré (ou eu un contact téléphonique avec) l'enseignant. Les résultats sont exposés dans le tableau ci-dessous :

---

18. Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'enfants ayant donné cette réponse.

Questions – Réponses		Nombre d'enfants
Est-ce qu'ils se sont vus ?	Oui	4
	Non	6
Est-ce qu'ils se sont appelés ?	Oui	2
	Non	2
Ne sait pas ou n'a pas répondu		2
Question non posée		2
Contacts orthophonistes-enseignants (téléphonique ou de visu)	Oui	5
	Non	5

**Tableau 3. Y a-t-il eu contact entre l'enseignant et l'orthophoniste ?<sup>19</sup>**

Ainsi, sur les dix élèves interrogés et qui ont répondu, il y a autant d'enfants qui font état de contacts (téléphoniques ou de visu) entre l'orthophoniste et les enseignants que d'enfants pour qui de tels contacts n'ont pas eu lieu. D'après les données recueillies lors des entretiens, les entretiens de visu seraient privilégiés (cités par 4 enfants), un enfant évoque les deux types de contacts, un autre ne parle que de contacts téléphoniques.

Aux enfants qui n'avaient pas mentionné l'existence de contacts entre l'orthophoniste et l'enseignant, j'ai demandé s'ils aimeraient bien que de tels contacts aient lieu et pourquoi. Tous ont répondu positivement. J'ai traité les réponses à la question « pourquoi ? » avec les réponses à la question « à quoi servent ces contacts ? » posée aux enfants qui avaient signalé l'existence de ces contacts. Il m'a paru pertinent de regrouper toutes ces réponses car nombre d'entre elles se recoupaient. Les voici :

Réponses	Enfants pour qui des contacts ont eu lieu	Enfants pour qui il n'y a pas eu de contacts	TOTAL
Pour m'aider	3	3	6
Pour parler de l'école	3	2	5
Pour parler de mes problèmes	2	2	4
Pour montrer ce que je fais chez l'orthophoniste	1	1	2
Pour voir si je fais des progrès	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>18<sup>20</sup></b>

**Tableau 4. À quoi peuvent/pourraient servir des contacts entre l'orthophoniste et l'enseignant ?**

19. Il est arrivé que pour certains enfants dont l'orthophoniste avait changé, l'ancienne orthophoniste ayant rencontré les enseignants mais pas la nouvelle. Nous n'avons pris en compte que ce qui concernait l'orthophoniste actuelle.

20. Le nombre de réponses est supérieur au nombre d'enfants interrogés car ceux-ci ont pu apporter plusieurs réponses différentes.

Nous voyons bien que si l'aide est primordiale pour ces enfants, l'école semble aussi être au cœur de leurs préoccupations. Il arrive d'ailleurs fréquemment que ces différentes réponses soient intriquées, par exemple :

**Julie**

- Mais euh est-ce que tu penses que c'est important que l'orthophoniste elle parle à tes professeurs ?
- Ça doit être important aussi parce que ++ il/ elle pose des questions pour les maîtres « il faut aider Julie » comme ça, ça/ ça va être bien comme les professeurs ils m'aideront

Quatre des enfants ajoutent que de tels contacts leur semblent utiles ; trois évoquent, dont Julie (Cf. ci-dessus) des changements à l'école qui ont ou auraient lieu.

**Maxime**

- À ton avis à quoi ça pourrait servir ?
- Ben p't'être pour lui expliquer mes difficultés
- Mmh
- Pour après en cours pour voir aussi ce qu'on pourrait faire en cours... à l'oral euh

**Quentin**

- Tu penses que c'est utile qu'ils se soient vus ?
- Ben oui
- Est-ce que ça a changé des choses pour toi ?
- Oui
- Alors, quoi par exemple ?
- Ben de temps en temps quand je fais des dictées avec mon prof de français ben le professeur il me fait arrêter... deux trois lignes avant
- D'accord et du coup toi ça te permet de faire quoi ?
- Ben ça me permet d'avoir moins de fautes
- D'accord et pendant le temps... pendant qu'il lit la fin de la dictée aux autres élèves toi tu fais quoi ?
- Ben j'me relis

Ainsi, les enfants parlent de changements qui pourraient être consécutifs aux contacts entre leur orthophoniste et les enseignants. Certains enfants sont très en demande d'aide comme Julie, chez les autres ce besoin est peut-être moins exprimé mais il semble bien que l'aspect de l'aide à l'école soit présent.

## **LE CONTENU DE LA PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE**

Au sein de cette thématique, plusieurs questions ont été étudiées : sur quoi l'enfant travailler avec l'orthophoniste, comment il travaille, quels sont les outils utilisés dans la rééducation...<sup>21</sup> Les réponses obtenues sont exposées dans le tableau ci-dessous :

---

21. Passer par des relances m'a permis d'obtenir plus de réponses.

Réponses	Nombre d'enfants
Réponse précise Ex : « elle dit les mots et j'écris »	6
Domaine précis Ex : « je travaille les /g/ et les /j/	6
Référence à des termes scolaires Ex : français, grammaire...	5
Référence à l'école Ex : « on refait des choses que j'ai pas réussies à l'école »	2
Évocation de matériel ludique Ex : jeu de la sorcière...	7
Évocation de l'ordinateur comme support	3

**Tableau 5. *Qu'est-ce que tu fais avec l'orthophoniste ?***

Nous voyons que les enfants soulignent l'aspect ludique de leur prise en charge tout en gardant la notion de travail. Cette question met aussi en évidence que les enfants se servent de termes habituellement associés à l'école pour décrire ce qu'ils font chez l'orthophoniste : « grammaire », « dictées »...

Lors de l'observation des séances, j'ai assisté à des dictées mais selon différentes modalités : parfois, l'enfant écrit et l'orthophoniste corrige (ou du moins signale) les erreurs ; parfois les rôles sont inversés c'est-à-dire que cette fois l'orthophoniste écrit et c'est l'enfant qui corrige les fautes.

## **ÉCOLE ET ORTHOPHONIE : RESSEMBLANCES, DIFFÉRENCES**

Cette question n'a pas été posée lors des quatre premiers entretiens. Les résultats sont donc établis sur la base de 10 enfants. Un seul dit que pour lui ça se ressemble et avance deux arguments : on fait des exercices dans les deux cas, et il faut respecter les horaires. On ne saurait réfuter de tels arguments !

Les neuf autres enfants considèrent que l'école et l'orthophonie « c'est pas pareil ». Les raisons avancées qui justifient un tel avis sont extrêmement diverses, voici, telles qu'elles sont exprimées, les raisons évoquées par au moins 2 enfants :

- « à l'école, on est plusieurs alors que chez l'orthophoniste on est tout seul » (4) ;
- « chez l'orthophoniste on fait que du français » (2) ;
- « à l'école il y a différentes matières » (2) ;
- « l'orthophoniste nous aide tandis que les profs ne nous aident pas » (2) ;
- « chez l'orthophoniste on travaille sur les sons » (2).

Je me suis efforcée de procéder à un regroupement par catégorie de réponses, cette classification n'est pas sans défauts, et d'autres classifications seraient aussi pertinentes ; néanmoins, elle s'applique à présenter succinctement et aussi clairement que possible les réponses apportées par les enfants.

Catégories de réponses	Nombre d'enfants
Différence de matériel Ex : « en orthophonie on n'a pas de cahier »	2
Mode de travail différents Ex : « on n'apprend pas pareil », « on n'a pas de notes »	6
Cadres différents Ex : « en orthophonie, on n'a qu'un seul prof »	6
Objets de travail différents Ex : « en orthophonie on travaille sur des choses où on a du mal »	5
Ressentis des enfants Ex : « on est plus reconnus »	2
Buts. Ex : « l'orthophonie c'est pour s'améliorer, l'école c'est pour travailler »	1

**Tableau 6. Pourquoi l'école et l'orthophonie c'est pas pareil ?**

Les réponses les plus fréquentes s'attachent aux modes de travail : on retrouve l'exemple des dictées avec inversion des rôles chez l'orthophoniste, l'aspect ludique de la prise en charge... Les enfants signalent aussi les différences de cadre : en orthophonie, les enfants n'ont affaire qu'à une seule personne, ils sont seuls (par opposition au groupe-classe)...

## L'ARRÊT DE LA PRISE EN CHARGE

L'intérêt de cette question ne reposait pas sur la connaissance de « quand » – temporellement parlant – la prise en charge allait s'arrêter, mais sur le « pourquoi ».

J'ai pourtant gardé la formulation suivante pour ma question initiale : « À ton avis, quand est-ce que tu arrêteras l'orthophonie ? ». Je savais qu'une question de ce type amènerait des réponses « temporelles », c'est pourquoi la relance était essentielle : « Si c'était à toi de décider quand tu arrêteras l'orthophonie, à quoi tu verras que tu seras prêt ? ». J'admets volontiers qu'il s'agit d'une question difficile et ce, quelle que soit sa formulation, elle a d'ailleurs nécessité de nombreuses explications lors des entretiens.

Comme je l'ai dit plus haut, il a été souvent nécessaire de recourir à la relance si je ne voulais m'en tenir à des réponses « temporelles »<sup>22</sup>. Bien que bon nombre de réponses soient consécutives à la relance, les éléments recueillis apportent de nouvelles indications sur ce que les enfants attendent de leur suivi orthophonique.

22. Quatre enfants qui avaient pris la question d'un point de vue strictement temporel, ont répondu qu'ils ne savaient pas, un autre a dit qu'il ne pensait pas qu'[il allait] arrêter », un autre encore a avancé une date : « 2010 »...

Réponses	Nombre d'enfants
Quand je ferai moins de fautes	3
Quand j'aurai fait des progrès (lire mieux...)	3
Quand j'en aurai plus besoin	3
Quand je comprendrai tout	2
Quand je serai assez rapide	1
Quand je serai plus grand	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Tableau 7. À quoi tu verras que tu es prêt à arrêter l'orthophonie ?**

Plusieurs des réponses évoquent les progrès, soit en « mieux » (mieux lire, mieux retenir...) soit en « assez » (assez rapide). Ces appréciations restent très subjectives et l'on peut supposer que le « mieux » de l'un ne sera pas le même que celui d'un autre. Ces réponses comportant la notion d'appréciation subjective montrent que l'enfant s'est bien appropriée la question, qu'il l'a bien comprise. Il exprime ce à quoi il verra qu'il est prêt à arrêter : par un jugement personnel et subjectif.

Deux enfants m'ont dit que ce ne seraient pas eux qui décideraient, l'un a cité sa mère, l'autre sa prof de français qui « va voir [s'il fait] des progrès ou pas ». Ces enfants ne se considèreraient pas vraiment comme acteurs de leur prise en charge, ils la subissent plutôt : c'est quelqu'un d'autre – mais pas eux – qui dira quand ce suivi touche à sa fin. Cette question montre aussi les objectifs que se donnent les enfants, en écho de leurs attentes vis-à-vis de leur prise en charge orthophonique. Sur les 10 enfants qui se sont exprimés, les réponses de 4 d'entre eux sont en parfaite adéquation avec les troubles qu'ils ont évoqués au début de l'entretien.

L'allusion aux fautes – dès la question initiale – ne me paraît pas anodine. Ces fautes, barrées au stylo rouge, quelquefois accompagnées de commentaires peu charitables, sont peut-être des objets de souffrance pour ces enfants. Signalons ici l'enthousiasme des enfants que me rapportent les orthophonistes quand leurs jeunes patients doivent corriger les fautes de l'adulte : à grands renforts de barrages, de points d'exclamation... et de commentaires !

## SYNTHÈSE

Je souhaite tout d'abord rappeler que les informations recueillies renvoient à du « déclaratif », la prudence est donc de mise. En outre, mon étude ne porte que sur quatorze enfants, il s'agit par conséquent d'éviter toute généralisation hâtive. Malgré tout, les représentations ainsi reconstruites me paraissent dignes d'intérêt. Voici, en quelques lignes, un résumé de ce qu'ont apporté les entretiens avec les enfants. Quelques points me semblent remarquables :

Alors que les enfants ont été « choisis » en fonction d'un critère bien précis – la cotation des actes de leur suivi orthophonique –, tous n'évoquent pas leurs troubles de la même façon ; qui plus est, certains ne parlent même pas de l'écrit. Il semble qu'il y ait une forte influence de la manière dont ils perçoivent leurs troubles :

Qu'est-ce qui a le plus de poids à leurs yeux ? Quelles sont leurs difficultés qu'ils jugent les plus handicapantes ? Citons ici l'exemple de Jimmy : pour expliciter ses difficultés, il parle des SMS qu'il envoie à sa mère et qu'elle ne comprenait pas ; et lorsqu'il évoque les changements survenus depuis sa prise en charge, il note que désormais sa mère, ses parents comprennent mieux ses messages écrits.

Cette perception subjective des difficultés a des répercussions sur leurs attentes vis-à-vis de la prise en charge : ils parlent de leurs difficultés pour retenir ? L'orthophonie leur permet d'améliorer leur mémoire, etc. Il existe une concordance entre leurs difficultés subjectives (telles qu'elles sont perçues), les changements qu'ils évoquent, leurs attentes par rapport à la prise en charge mais aussi par rapport aux éventuels contacts entre les enseignants et l'orthophoniste.

Je me suis aperçue que les suivis orthophoniques pour ces enfants étaient souvent de longs suivis : ils peuvent s'étaler sur 4, 5 ans voire plus. Ceci m'amène à poser la question de l'adhésion à la rééducation, de la motivation, et *a contrario* de la lassitude.

Le changement d'orthophoniste constaté à plusieurs reprises pourrait y trouver une explication : un tel changement implique de la nouveauté à plusieurs niveaux (la personne elle-même, les méthodes employées...), ce renouveau pourrait redonner un élan à la prise en charge et remotiver l'enfant. Ici, même les collégiens suivis depuis le primaire considèrent que l'orthophonie « c'est utile », ils signalent même des changements – même si trois d'entre eux relativisent : ça a « un peu » changé. (ex : « je suis un tout petit peu plus rapide », « je fais un peu moins de fautes »).

Enfin, nous aurions pu nous étonner que ces enfants n'aient pas manifesté le désir d'en avoir fini au plus vite. Au contraire, la plupart ont reconnu qu'ils avaient encore besoin de l'orthophonie, ils veulent poursuivre leurs progrès. Certains se sont montrés presque résignés (Morgane nous répond qu'elle « ne pense pas [qu'elle va] arrêter »). Mais reconnaissons que la situation d'entretien ne se prêtait pas à exprimer leur éventuel « ras-le-bol ». Si une telle lassitude existait chez certains, ils ne l'auraient probablement pas exprimée par peur du jugement ou tout simplement pour rester dans ce qu'ils considéreraient comme le « politiquement correct ».

Alors que j'étais venue parler essentiellement d'orthophonie, il est intéressant de noter combien l'école a été présente dans les propos des enfants interrogés. Pourtant, cela n'est pas si surprenant... Les enfants situent généralement leurs difficultés dans le cadre scolaire : c'est à l'école que leurs difficultés se manifestent et se révèlent handicapantes. Pour plus de la moitié des enfants interrogés, c'est l'école qui a signalé les difficultés et a demandé une prise en charge orthophonique. Les changements repérés par les enfants sont beaucoup perçus et/ou liés à l'école, de même que leurs attentes vis-à-vis de la rééducation orthophonique. Dans l'esprit des enfants, l'orthophonie semble en étroite relation avec l'institution scolaire : même s'ils reconnaissent qu'il s'agit de deux choses distinctes, l'orthophonie a des répercussions qui se voient à l'école.

Les entretiens ont aussi mis en évidence la chose suivante : les enfants attribuent à l'orthophonie des *caractéristiques scolaires*. J'ai pu relever des propos du type : [chez l'orthophoniste]... « on n'a qu'un prof », « on fait que du français »... Certains enfants disent qu'ils font « de la grammaire », « de la conjugaison »... L'orthophonie est définie à l'aide de termes connotés scolairement. Elle est aussi définie par opposition à l'école : « chez l'orthophoniste c'est pas les

mêmes mots [qu'à l'école] ». Beaucoup d'enfants parlent aussi de « dictées », cette activité n'est donc pas spécifique de l'école. Certes, mais chez l'orthophoniste « c'est pour les sons ». Une activité similaire – la dictée – peut porter sur des objets distincts. Un enfant résume ainsi : « chez l'orthophoniste on travaille sur des choses où j'ai du mal ». Les objets repérés comme posant problème à l'école deviennent les objets de la rééducation orthophonique.

En ce qui concerne les contacts entre orthophonistes et enseignants, peu d'enfants en expriment la demande spontanément. En revanche, la proposition de tels contacts a toujours été accueillie positivement. La raison principale en est l'aide qui pourrait découler de ces contacts. Ainsi, Jimmy a répondu : « si c'est pour plus (+) m'aider, oui je suis d'accord ». Les enfants pour qui de tels contacts ont eu lieu parlent de l'utilité et des conséquences qui ont suivi<sup>23</sup>. Certains disent que ces contacts servent à voir leurs progrès, d'autres, leurs difficultés ; d'autres encore explicitent les changements que ces rencontres ont initié dans leur scolarité. Comme je l'ai signalé en début de synthèse, les changements mentionnés sont en lien direct avec les difficultés qu'ils ont exprimées.

Enfin, je souhaite faire une remarque : bien que cela puisse paraître dérisoire aux yeux de quelques-uns, une certaine injustice, ou du moins une « inégalité », mérite à notre avis d'être mentionnée. L'école<sup>24</sup> ne sait pas toujours qu'il y a un suivi orthophonique pour un élève – comme cela me l'est confirmé par les enfants rencontrés – alors que l'orthophoniste sait forcément qu'il y a école ! Il serait donc plus « naturel », plus facile pour l'orthophoniste de s'enquérir de ce qu'il se passe à l'école, que pour l'école de poser la question d'un éventuel suivi, et de ce en quoi consiste cette intervention de l'orthophoniste. À cela s'ajoute le fait que les parents doivent donner leur autorisation pour fournir des informations à propos du suivi orthophonique à l'école (en raison du secret professionnel).

## CONCLUSION

En résumé, les représentations des enfants vis-à-vis de l'orthophonie que ces entretiens m'ont permis de reconstruire sont les suivantes :

- L'orthophonie, c'est utile, ça sert pour s'améliorer.
- Les attentes vis-à-vis de leur prise en charge concernent leurs difficultés « subjectives »<sup>25</sup> et l'école.
- Les changements qu'engendre le suivi orthophonique se voient à l'école – et c'est ce qu'ils souhaitent.
- L'orthophonie c'est différent de l'école – même si les enfants emploient des expressions connotées scolairement pour parler de leur suivi, ils font bien la différence entre les deux espaces (espace scolaire / espace de rééducation).

---

23. L'un des 6 enfants dans ce cas, s'il ne met en doute l'utilité de la rencontre, précise néanmoins: « je pense pas que ça ait changé des choses ».

24. Ce terme englobe les professeurs, les instituteurs, les directeurs...

25. C'est-à-dire leurs difficultés telles qu'elles sont perçues.



Ce travail, bien que modeste, a tenté de lever le voile sur un aspect assez peu développé dans les recherches autour du handicap à l'école : le point de vue des enfants. La richesse des résultats obtenus a dépassé mes espérances : les propos recueillis apportent un nouvel éclairage, offrent une perspective originale à la prise en compte du handicap dans le cadre scolaire. Le corpus ainsi constitué regorge d'informations si abondantes qu'un « élavage » était nécessaire. Je les ai donc abordées d'un point de vue très spécifique, un coup de projecteur qui a mis en lumière un certain nombre d'informations mais qui a aussi laissé dans l'ombre une multitude d'autres éléments... et des pistes pour les travaux à venir !

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages théoriques**

- Baratte, M., 2003, *L'écriture avant l'écriture, discours d'enfants de maternelle*, Université Charles de Gaulle, Thèse de doctorat Sciences de l'éducation, Lille 3.
- Dabène, M., 1987, *L'adulte et l'écriture, Contribution à une didactique de l'écrit en langue maternelle*, Bruxelles, De Boeck.
- Fijalkow, J., 1986, *Mauvais lecteurs, pourquoi ?*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Reuter, Y., 1996, *Enseigner et apprendre à écrire*, Paris, ESF.

### **Textes officiels**

- Loi du 11 février 2005 :
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 : le parcours de l'élève
- Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 : Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.
- Circulaire n° 2002-024 du 31 janvier 2002 : Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit.
- Arrêté du 9 janvier 1989 : Nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages.

### **Autres références**

- Bétrancourt, P., Cavestro, B., 2005, *Législation professionnelle : l'orthophonie*, Isbergues, Ortho Édition.
- Fossier, T. (dir.), 2000, *Le guide de la protection de l'enfance*, Issy-les-Moulineaux, ESF Éditeur.